

## Les frais de séjour



En début de séjour, une information écrite relative à votre prise en charge financière vous sera transmise.

### Contact

Secrétaire des admissions 05 56 64 41 12  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h15 à 15h45

#### Le ticket modérateur

Si vous êtes à 100 %\* :

- Prise en charge à 100 % par votre régime de sécurité sociale

Autres cas :

- Prise en charge à 80 % par votre régime de sécurité sociale
- **Complément à votre charge**

(Prix de la journée de référence au 01/01/2018 : 176,61€)

#### Le forfait journalier

**20 euros**

(décompté par jour de présence, jour de sortie compris)

- **Forfait à votre charge**

Bénéficiaires de la CMU : Prise en charge à 100 %.

#### La chambre particulière

**50 euros**

(chambre à 1 lit)

- **Supplément à votre charge**

La chambre particulière doit être libérée avant 10h.  
Dans le cas contraire, la journée sera facturée.

Renseignez-vous auprès de votre mutuelle pour connaître les modalités de votre prise en charge.

\* Affection de Longue Durée (ALD) en rapport avec l'hospitalisation, bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle (CMU), affections militaires relevant de l'Art. L. 115 du Code des Pensions Militaires d'Invalidités, intervention chirurgicale avec KC supérieur à 50, accident de travail, durée de séjour supérieure à 30 jours.

#### La facturation

Si vous ne bénéficiez pas d'une prise en charge totale, une facturation intermédiaire vous sera faite tous les 20 jours.

Si vous ne bénéficiez pas d'une prise en charge pour la chambre particulière, un acompte pour caution vous sera demandé lors de votre entrée, puis une facturation vous sera faite tous les 20 jours.

La veille de votre départ, l'hôtesse d'accueil vous remettra la facture finale afin d'acquitter l'ensemble des frais n'ayant pas été recouverts.

Toutes les factures doivent être réglées à l'hôtesse d'accueil.

#### Les prestations non médicales

Téléphone : 0,20 €/unité (crédit de 5 € minimum requis)

Télévision : 20 €/semaine

Forfaits non remboursables

Accompagnants ou visiteurs :

Lit divan : 10,00 € la nuitée

Petit déjeuner : 3,00 €

Déjeuner / dîner : 12,00 €

(majoration les jours de fête : Noël et Nouvel an)